



## Conseil d'administration du 16 septembre 2021

Délibération n° 2021/60

**Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Révérend**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 24 mai 2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Saint-Révérend et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée  
DCL

21 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ